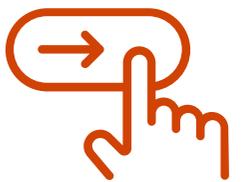


Comment Assuris protège-t-elle mes proches et moi-même?



#1

Notre mission est
de protéger les
assurés canadiens
en cas de faillite
de leur compagnie
d'assurance vie et
santé



#2

Si vous avez souscrit
une police auprès
d'une compagnie
d'assurance vie et
santé membre,
vous avez déjà la
protection d'Assuris



#3

Dans l'éventualité peu probable où votre compagnie d'assurance vie et santé membre fait faillite,

continuez à payer vos primes pour que votre police reste en vigueur



#4

Assuris travaille en collaboration avec le liquidateur nommé par le tribunal pour s'assurer que vos prestations d'assurance vie et santé soient maintenues jusqu'au niveau de protection garanti par Assuris



Pour en savoir plus,
visitez assuris.ca/fr



Assuris

Protection des assurés canadiens

Assuris est là pour vous